

APPEL A PROJET

2025



FONDATION
GÂTINAISE

PROPOSÉ PAR

Les entreprises mécènes de la Fondation Territoriale

POUR

Les organisations en coopération qui agissent en faveur
du Gâtinais montargois



CONTEXTE

LA FONDATION GÂTINAISE

La Fondation Gâtinaise est composée d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME) dont le siège social se situe dans le bassin de Montargis. Elle souhaite agir pour la réalisation locale des objectifs de développement durable, par la coopération entre organisations du territoire. Elle est à ce jour constituée en association de préfiguration avant de devenir une Fondation Territoriale abritée par la Fondation de Lille. Cette phase de préfiguration permet d'expérimenter cet appel à projet, afin d'en tirer les conclusions nécessaires pour rendre cet outil le plus pertinent possible pour le territoire du Gâtinais montargois.

LA COOPÉRATION POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

La coopération se définit par la capacité de deux acteurs au moins à agir ensemble en prenant en compte les besoins et les contraintes de chacune des organisations impliquées. Elle se crée pour répondre à une fragilité locale en proposant une solution commune.

L'APPEL À PROJETS

Les entreprises mécènes de la Fondation Gâtinaise lancent un appel aux organisations locales pour les aider financièrement dans leur projet qui répond à un ou plusieurs objectifs de développement durable par la coopération ; notamment ceux sélectionnés par nos partenaires par ordre d'importance :

- 4 – éducation de qualité,
- 3 – Santé et bien-être,
- 16 – Paix, justice et institutions efficace ;
- 13 – mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques,
- 14 – vie aquatique.

L'aide de la Fondation Gâtinaise comprend un accompagnement à la coopération et à son évaluation.

ACCOMPAGNEMENT

01

FINANCIER

- Dans un premier temps, le financement est plafonné à 15 000 €, et sera accordé pour un minimum de 5 000€.
- Cette aide financière sera affectée aux frais liés à la mise en œuvre de l'action présentée

02

EN INGÉNIERIE

Afin de garantir une ouverture à l'expérimentation, tout projet d'intérêt général sur le territoire du Gâtinais montargois pourra être étudié, et orienté pour créer une coopération pertinente aux besoins locaux.

CANDIDATURE

QUI PEUT RÉPONDRE ?

- Les organismes d'intérêt général à but non lucratif éligibles au mécénat (associations, CCAS..)
- Au moins deux organisations qui agissent en coopération, dont l'une a son siège social dans le Gâtinais Montargois.
- Des organisations qui agissent en faveur des objectifs de développement durable (ODD) sur le territoire du Gâtinais montargois.

QUAND ?

Les candidatures seront reçues par courriel à ciel.ptce@gmail.com jusqu'au 11 mai 2025 inclus. Les dossiers seront étudiés jusqu'au 30 mai 2025. Les projets présélectionnés seront reçus pour un oral en juin 2025. Les réponses définitives seront apportées à la fin du mois de juin 2025.

CANDIDATURE

SÉLECTION

La sélection sera basée sur les critères des objectifs de développement durable, de coopération, de territorialité, de pérennité, et d'impacts.

LES PIÈCES À FOURNIR

- Une présentation du projet qui montre en quoi il répond à un besoin du territoire du Gâtinais montargois.
- Une présentation des indicateurs pour mesurer l'impact attendu du projet. La Fondation Gâtinaise sera attentive à l'utilisation des indicateurs nationaux pour le suivi des objectifs de développement durable sur le site de l'INSEE.
- Un bilan comptable de la structure porteuse de la coopération au moins, ou la définition d'un modèle économique pour les projets émergents.
- Une présentation de la gouvernance du projet de coopération.
- La charte signée de la Fondation Gâtinais qui précise l'encadrement de l'aide financière et d'accompagnement, et la communication transparente des données.
- Un contrat de coopération devra être rédigé et signé par les organisations du projet s'il est sélectionné.
- Les pièces réglementaires :
 - Récépissé de déclaration en Préfecture
 - Déclaration au journal officiel,
 - Statuts de la structure
 - Liste membres du conseil d'administration
 - Dernier rapport d'activité
 - Rapport financier ou certification par le commissaire aux Comptes,
 - Procès-verbal du dernier conseil d'administration et de la dernière assemblée générale
 - Attestation d'éligibilité au mécénat
 - Budget prévisionnel de l'initiative
 - Budget prévisionnel de la structure 2025
 - Rib de l'association
 - Rescrit fiscal (si demandé à l'administration fiscale)
 - Délégation de pouvoir si le signataire du dossier n'est pas le responsable légal de la structure

EXEMPLES INSPIRANTS

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Fondation Gâtinaise, en tant que Fondation Territoriale abritée par la Fondation de Lille, se doit d'agir en phase avec l'objet social de la Fondation abritante. La Fondation de Lille a pour but la participation, l'aide à toutes œuvres scientifiques, environnementales, culturelles ou patrimoniales dès lors qu'elles revêtent un caractère désintéressé, la participation, l'aide à toutes œuvres d'assistance et de bienfaisance à destination des personnes en situation difficile ou modeste afin d'améliorer leurs conditions de vie, notamment en matière de logement. Cet objet social répond aux Objectifs de Développement Durable, c'est pourquoi la Fondation Gâtinaise les a choisis pour développer son caractère philanthropique.

1

PAS DE PAUVRETÉ

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Exemples : projets visant un public en situation de pauvreté extrême et en situation de vulnérabilité, en garantissant l'accès aux services de bases (alimentation, logement, démarches administratives, savoirs, etc.) ; en réduisant la proportion de travailleurs pauvres (formation, insertion sociale et professionnelle, etc.) ; et en garantissant un accès à l'ensemble des ressources du territoire (alimentaires, économiques, sociales, culturelles, informatiques, numériques, etc.)

Les 5 grandes thématiques qui entrent dans cet ODD sont : la petite enfance et éducation, la santé, l'accompagnement à la formation et l'emploi, le logement, et les droits sociaux.

2

FAIM "ZÉRO"

- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

Exemples : projets visant à mettre en place des systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes, à donner accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Les actions de préservation des ressources et d'agroécologie entrent en compte.

3

BONNE SANTÉ, BIEN-ÊTRE

- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

Exemples : projets visant à améliorer la santé, l'accès à la santé sexuelle, à réduire les maladies physiques (dont celles dues aux pollutions) et mentales, à améliorer la connaissance des expositions et des effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes, à prévenir les comportements à risques (addictions, accidents de la route), à soutenir la recherche médicale, à agir pour une qualité de vie agréable et saine, à améliorer la qualité de l'environnement, à améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, à lutter contre les trois grandes pandémies mondiales (VIH/Sida, tuberculose, paludisme).

4

EDUCATION DE QUALITÉ

- Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Exemples : projets visant à améliorer l'accès aux compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ; à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées ; à lutter contre l'illettrisme et l'abandon scolaire ; à améliorer l'éducation aux modes de vie durables, à la diversité culturelle et à la culture de paix ; améliorer l'accès à l'éducation artistique et culturelle.

5

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

- Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Exemples : projets visant à lutter contre toute forme de discrimination et de violences envers les femmes et les filles, à favoriser l'autonomie des filles et des femmes et leur accès à des fonctions de direction et de décisions ; à défendre l'accès à la santé notamment sexuelle, et la culture de l'égalité.

6

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Exemples : projets visant à réduire les déchets dans l'eau, en sensibilisant aux conséquences de l'utilisation de produits chimiques sur l'eau, à l'utilisation raisonnée de la ressource et à la réutilisation de l'eau, à protéger les écosystèmes liés à l'eau en forêt, milieux humides, lacs...

7

ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Exemples : projets visant à sensibiliser et mettre en commun des énergies renouvelables ou des éco-matériaux, à favoriser une mobilité décarbonée, à lutter contre la précarité énergétique, à encourager la sobriété énergétique.

8

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Exemples : projets visant à développer l'économie sociale et solidaire locale, des formations adaptées aux besoins du territoire pour accéder à des emplois durables et non délocalisables ; à permettre l'acquisition de compétences utilisables dans le milieu professionnel ; à améliorer la qualité de vie au travail.

9

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES

- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Exemples : projets visant à expérimenter une innovation sociale, rechercher des solutions pour développer l'économie circulaire locale, à accroître l'accès à l'information et à la communication, à lutter contre la fracture numérique, à développer des services de proximité, un réseau de transport résilient.

10

INÉGALITÉS RÉDUITES

- Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

Exemples : projets visant à réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse ; à permettre l'accès à des emplois mieux rémunérés pour réduire la pauvreté, à favoriser l'autonomie, l'intégration sociale, économique et politique, l'égalité des chances.

11

VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Exemples : projets visant à offrir un accès aux services de base avec une meilleure gestion des ressources et en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement à améliorer la qualité de vie des habitant-es ; à assurer l'accès à un logement, à un service de transport à un coût abordable ; à protéger le patrimoine culturel et naturel ; favoriser l'accès à des éco-matériaux pour la construction ou rénovation des bâtiments ; à favoriser l'équilibre entre les territoires ruraux et urbains.

12

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- Établir des modes de consommation et de production durables.

Exemples : projets visant à sensibiliser sur les impacts des habitudes de consommation et la manière de faire autrement ; à lutter contre le gaspillage alimentaire ; à mettre en place le réemploi et une économie circulaire ; à diminuer les exportations, les déchets ; à promouvoir l'économie de la fonctionnalité ; à sensibiliser les collectivités pour une commande publique plus vertueuse ; à développer le tourisme durable, notamment à travers la promotion de la culture locale et de producteurs locaux).

13

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Exemples : projets visant à sensibiliser les citoyen-es sur leurs capacités individuelles à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs impacts négatifs ; à réduire les émissions de gaz à effets de serre ; à inciter à la mobilité durable ; à favoriser l'économie circulaire.

14

VIE AQUATIQUE

- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Exemples : projets visant à réduire les pollutions de l'eau, les déchets dans l'eau, à protéger les écosystèmes des rivières, à les restaurer pour rétablir leur santé, de lutter contre la pêche illicite, à promouvoir la gestion durable des pêches et de l'aquaculture, à sensibiliser sur les conséquences des impacts locaux sur la mer et les océans, animer des ateliers de sciences participatives sur la vie aquatique.

15

VIE TERRESTRE

- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

Exemples : projets visant à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles ; à accroître le boisement et reboisement, à protéger les espèces menacées, à contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes, à prévenir les risques d'incendies en forêt, à valoriser les espaces naturels sensibles.

16

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

Exemples : projets visant à favoriser l'accès à la justice, à baisser le sentiment d'insécurité, à réduire la criminalité, à augmenter la confiance dans les institutions, à diminuer la violence, à éradiquer la maltraitance envers les enfants et les violences intrafamiliales, à garantir l'accès à l'information, à protéger les libertés fondamentales.

17

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

- Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Exemples : tout projet de promotion de l'un des objectifs de développement durable préalablement cité, en partenariat avec le secteur privé, la société civile et le gouvernement. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète. Projets visant à améliorer la mobilisation des ressources locales, à articuler les ODD, à promouvoir la cohérence des acteurs locaux et de leurs projets communs.

LA TRANSVERSALITÉ DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En pratique, les actions en faveur du développement durable sont très régulièrement transversales : la transition écologique juste touche des sujets sociaux et environnementaux. Par exemple, les œuvres culturelles peuvent correspondre à l'ODD « éducation de qualité » grâce à l'enseignement artistique et culturel, à l'ODD « égalité entre les sexes » pour mettre en valeur aussi bien les femmes et filles que les hommes et garçons, mais aussi à l'ODD « Paix, justice et institutions efficaces » puisqu'en permettant l'expression, la culture permet de communiquer autrement que par la violence. Elles peuvent sensibiliser à la vie terrestre, mélanger les sciences et l'art, etc. La Fondation Gâtinaise sera attentive à cette transversalité dans les projets présentés



FONDATION GÂTINAISE

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	<p>LA FONDATION de LILLE <small>Reconnue d'Utilité Publique</small></p>